

Aides au logement

Programmes « Éco-Pass » et « Passeport pour l'accession »

La municipalité de l'Hermenault a décidé de mettre en place deux aides financières. La première concerne l'acquisition de **bâtiments anciens** et leur rénovation énergétique (programme « Eco-Pass »). La seconde, vise à aider à l'acquisition de **logements neufs** (« passeport pour l'accession »).



Programme « Éco-Pass »

Le Conseil Départemental de la Vendée a modifié son programme « Éco-Pass ». Celui-ci ne concerne plus les opérations neuves mais seulement les opérations d'acquisition et de rénovation de bâtiments anciens. L'aide s'élève à 3000 €, financée pour moitié par la Commune et pour moitié par le Département. Plusieurs conditions sont nécessaires :

- ne pas dépasser le plafond de ressources du prêt à taux zéro (PTZ).
- le logement doit avoir été construit avant le 1^{er} janvier 1990 et doit être la résidence principale du bénéficiaire.
- les travaux d'amélioration énergétique devront atteindre un certain niveau :
 - 25 % de gain pour les logements ayant une étiquette inférieure ou égale à D.
 - 40 % de gain pour les logements avec une étiquette E ou « sans étiquette » (cas d'une grange par exemple).
- les travaux devront être réalisés par des professionnels.
- La demande de subvention doit être déposée avant la signature de l'achat de la maison.

Programme « Passeport pour l'accession »

Suite au désengagement du département pour les opérations neuves, la Commune a décidé de continuer à apporter son soutien financier, à hauteur de 1500 €, pour les ménages remplissant les conditions suivantes :

- ne pas dépasser le plafond de ressources du prêt à taux zéro (PTZ).
- Être primo-accédant au sens du PTZ (ne pas avoir été propriétaire dans les deux dernières années de sa résidence principale)
- construire un logement neuf respectant la RT2012 en vue de l'occuper à titre de résidence principale dans le territoire communal.

Dans tous les cas, l'instruction des demandes devra être réalisée par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Énergie ([ADILE](#)), conventionnée par le ministère de l'écologie, de l'énergie et du développement durable. À cette fin, les candidats à ces aides devront retirer un dossier à la mairie de l'Hermenault puis prendre rendez-vous auprès de cette agence (02 51 44 78 78). Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Mairie de L'Hermenault.